



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	6	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 02-1 - ASSOCIATIONS
SPORTIVES - CONVENTIONS
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1411/11

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : Mme Monique CANOVA

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **24/06/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **28/06/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

La Commune a initié, depuis déjà plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée.

Dans ce cadre, la Commune d'Antibes Juan les Pins a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations.

Afin de poursuivre ce partenariat, conforme à la politique sportive antiboise, la Commune souhaite, à nouveau, contractualiser avec les associations suivantes :

- OAJLP VOLLEY-BALL :

Implantée depuis plus de 50 ans sur le territoire antibois, l'association « OAJLP Volley-ball » n'a cessé de développer son expérience dans la pratique de cette discipline. Le club compte, à ce-jour, 175 licenciés et 15 équipes qui évoluent dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux, ce qui le positionne au 10^{ème} rang des clubs du département. D'ailleurs, durant la saison sportive 2010/2011, l'équipe féminine, évoluant jusqu' alors en pré-nationale, a accédé au Nationale 3. Enfin, cette association va encore renforcer son action en faveur de la formation des jeunes. C'est la raison pour laquelle, la Commune souhaite renouveler son engagement auprès de l'association « OAJLP Volley-ball » en lui mettant à disposition des créneaux horaires au sein des salles du collège Bertone, du lycée Audiberti et du stade de Super Antibes, mais aussi en lui attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000€ (trente quatre mille euros) au titre de l'année sportive 2010-2011. Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens, qui sera conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- OAJLP TENNIS de TABLE :

Depuis 1965, date de sa création, l'association « OAJLP Tennis de Table » s'implique dans la promotion de cette discipline, notamment auprès des plus jeunes. Composé de 250 pongistes, l'association s'illustre dans de nombreuses compétitions : l'association a été classée vice championne en Nationale 2 lors des derniers championnats de France. Au delà de son implication auprès des jeunes, l'association participe aux animations organisées par la Commune et notamment la Fête de la Jeunesse et des Sports. C'est pour toute cette implication que la Commune souhaite renouveler les aides financières et matérielles à l'association. En effet, la Commune apporte un soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000€ (trente mille euros) au titre de l'année sportive 2010/2011. « L'OAJLP Tennis de Table » bénéficie également de la mise à disposition de créneaux horaires au sein de la salle Chantarella. Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- ROLLER SKATE CLUB D'ANTIBES :

L'association « Roller Skate Club d'Antibes » enseigne la pratique de deux disciplines, le roller artistique et le roller en ligne. Onze bénévoles s'investissent tout au long de l'année auprès d'une soixantaine de licenciés afin de promouvoir ce sport. Chaque année, l'association participe à de nombreuses manifestations organisées par la Commune, comme, notamment, le Téléthon et la Fête de la Jeunesse et des Sports, ce qui lui permet de faire découvrir cette pratique à un nombre de jeunes mais aussi d'adultes. C'est dans cet esprit que le club a souhaité la création d'un créneau « parents-enfants » pour permettre la pratique du roller en famille.

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

C'est notamment grâce à toutes ces actions mises en œuvre au sein de cette association que la Commune souhaite lui renouveler son soutien, tant financier que matériel. Ainsi, la Commune a versé à l'association une subvention de fonctionnement qui s'est élevée, pour la saison sportive 2010/2011 à 4 000 € (quatre mille euros). Par ailleurs, la Commune met à disposition de l'association des créneaux horaires au sein des installations communales (stade Foch et stade de la Tramontane). Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- HANDISPORTS ANTIBES MEDITERRANEE :

L'association « Handisports Antibes Méditerranée » forte de ses 37 années d'existence, est le seul club pour personnes porteuses d'un handicap physique sur le territoire antibois. De plus, l'association, de par sa philosophie, tend à faire reconnaître le sportif « Handicapé » comme un athlète à part entière, tant dans le monde du sport qu'auprès du grand public. Au-delà de ce travail de promotion du sport, le club obtient de nombreux podiums, comme notamment une médaille de bronze aux Jeux Paralympiques de 2008. Enfin, l'association organise de nombreuses manifestations sportives en direction des personnes porteuses d'un handicap physique. Au regard de l'engagement de l'association auprès des sportifs handicapés, la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à « Handisports Antibes Méditerranée » au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement qui s'est élevée, pour la saison sportive 2010/2011 à 16 000€ (seize mille euros), et par la mise à disposition de créneaux horaires au sein des installations sportives. Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- ESPERANCE RACING ATHLETISME ANTIBES :

L'association « Espérance Racing Athlétisme Antibes » est l'unique club d'athlétisme antibois. Créé il y a une cinquantaine d'années, le club compte 396 adhérents affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, le classant ainsi au 2^{ème} rang des clubs d'athlétisme départementaux. « L'espérance Racing d'Athlétisme Antibes » organise et participe à l'organisation de nombreuses manifestations sportives et notamment la très réputée course pédestre « Courir pour une Fleur ». Enfin, lors de la dernière saison, le club a inscrit à son palmarès 26 podiums départementaux, 46 régionaux et 13 inter régionaux. C'est pourquoi la Commune souhaite renouveler les aides directes et indirectes qu'elle octroie à l'association « Espérance Racing Athlétisme Antibes » au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement qui s'est élevée pour la saison 2010/2011 à 20 000€ (vingt mille euros) et de mise à disposition de créneaux horaires au sein des installations sportives municipales. Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS DE BASKET BALL :

L'association « OAJLP Basket Ball » symbole du basket antibois depuis 1933, s'illustre en tant que club formateur, dans la pratique du basket-ball au sein du département des Alpes Maritimes. Près de 380 licenciés répartis dans 23 équipes de tous niveaux, évoluent au sein du club, encadrés par plus de 45 bénévoles. Son expérience en matière de formation et d'apprentissage du basket permet à de nombreuses catégories d'obtenir un excellent classement dans le championnat.

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

A ce palmarès, s'ajoute le maintien de l'équipe première au championnat « Pro B » depuis trois saisons sportives. Afin de permettre à l'association de mener à bien ses actions, la Commune d'Antibes Juan les Pins apporte son concours à l'association « OAJLP Basket Ball » au travers d'une subvention de fonctionnement qui s'est élevée, au titre de la saison sportive 2010/2011 à 1 030 000€ (un million trente mille euros) et de mise à disposition d'installations sportives. Toutefois, l'utilisation par l'équipe première d'installations sportives sera soumise à redevance, conformément à la délibération relative à la tarification des équipements sportifs. Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de deux saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- YACHT CLUB D'ANTIBES :

L'association « Yacht Club d'Antibes » est une illustration du paysage antibois et plus particulièrement du Port Vauban et de la plage de la Salis depuis plus de 50 ans. Le club participe à de nombreuses régates régionales, départementales et nationales tout au long de l'année. Aussi, la Commune souhaite renouveler son engagement auprès de l'association « Yacht Club d'Antibes » en lui attribuant une subvention de fonctionnement qui s'est élevée, pour la saison sportive 2010/2001 à 21 000€ (vingt et un mille euros). Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de deux saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- CLUB NAUTIQUE D'ANTIBES :

Forte de 817 licenciés passionnés par la mer et le nautisme, l'association « Club Nautique d'Antibes » fut le premier club de voile créé sur la Commune en 1965. Club formateur dans l'apprentissage de la voile et la navigation de plaisance, le « Club Nautique d'Antibes » s'illustre comme le 7^{ème} club de France par son nombre de licenciés et bénéficie également du label « Grand Club Français », décerné par la Fédération Française de Voile, distinction venant récompenser l'implication de cette association dans les différents disciplines nautiques, que sont la voile, la pêche maritime, l'aviron et le canoë kayak. C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite continuer à soutenir cette association au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement, qui s'est élevée, pour la saison sportive 2010/2011, à 21 000€ (vingt et un mille euros). Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de deux saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

- POLE FRANCE GYMNASTIQUE :

Depuis 1973, la Commune accueille au sein de ses installations sportives, la gymnastique de haut niveau, le pôle France de Gymnastique, fréquenté chaque année par une quarantaine de gymnastes. Les missions de ce pôle, structure associative (loi de 1901) sont multiples : mise en place de structures d'accueil et de restauration, hébergement, suivi médical des athlètes, aménagement du cursus scolaire, universitaire ou professionnel des jeunes gymnastes, préparation sportive, par des entraîneurs diplômés, des gymnastes confiés par la Fédération Française de Gymnastique aux compétitions Nationales et Internationales. C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides matérielles apportées au Pôle France de Gymnastique d'Antibes en leur mettant à disposition des créneaux horaires au sein du gymnase Pierre Brochard. Les modalités de ce partenariat seront prévues dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

02-1 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants qui s'y rapportent avec les associations suivantes :

- l'OAJLP Volley-ball ;
- l'OAJLP Tennis de Table ;
- le Roller Skate d'Antibes ;
- Handisport Antibes Méditerranée ;
- l'Espérance Racing Athlétisme d'Antibes ;
- l'OAJLP Basket Ball ;
- le Yacht Club d'Antibes ;
- le Club Nautique d'Antibes ;
- le Pôle France Gymnastique.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n 02-1 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1411-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1411-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes